

# COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2003

**Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse et le public présent.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Josette FLACTION, Karine GRIN, Delphine PERRET NAGUIB, Elisabeth ROBELLAZ, Suzanne ROETHLISBERGER, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Paul BASSIERES, Patrick COSANDEY, Daniel de RAEMY, Robert FAVRE, Roland FAVRE, Laurent GABELLA, Claude GASSER, Pascal GIROD, Gérard JUNOD, Charles KULL, Jeremy KULL, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Jacques SPERTINI, Walter MULLER, David WULLIAMOZ.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Josette FLACTION, Karine GRIN, Delphine PERRET NAGUIB, Elisabeth ROBELLAZ, Suzanne ROETHLISBERGER, Sarah SCAPERROTTA, Paul BASSIERES, Patrick COSANDEY, Robert FAVRE, Roland FAVRE, Claude GASSER, Pascal GIROD, Gérard JUNOD, Charles KULL, Jeremy KULL, Pierre-André MICHOU, Jacques SPERTINI, David WULLIAMOZ.

Absents :

Messieurs François ARMADA, Daniel de RAEMY, Laurent GABELLA, Peter OTHENIN-GIRARD.

Arrivé après l'appel :

Monsieur Walter MULLER.

**Madame la Présidente :**

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

<b>2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2003</b>
---

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

<b>3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE</b>
---

Le 2 juillet, j'ai reçu copie d'une correspondance, ainsi qu'une pétition relative au trafic sur le chemin sis derrière l'école Léon-Michaud, adressée à Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD par Madame Anne-Lise BREUX et des personnes des alentours.

\* \* \* \* \*

En date du 28 juillet 2003, j'ai reçu copie d'un courrier signature relatif au comportement des requérants d'asile logés à la Faïencerie 5, adressé à la FAREAS par la gérance Rossetti.

\* \* \* \* \*

Le 14 juillet, j'ai reçu le courrier suivant :

*Chère Madame CAPT,*

*Puisque vous présidez le Conseil communal d'Yverdon et que vous êtes intéressée à l'art, je vous confie le soin d'annoncer à ce Conseil que je fais don à la ville d'Yverdon du tableau « Rue du Casino en hiver ». Après de bonnes années en cette ville, je l'ai quittée en 59 et en 68, j'ai pu avoir une grande exposition au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville que ma mère a encore pu voir. Donc merci.*

Suivent les salutations.

C'est signé Charles EGLI, domicilié à la Tour-de-Peilz.

Une photo du tableau accompagnait cette correspondance et je remets le tout à la Municipalité afin qu'elle puisse prendre contact avec Monsieur EGLI que je remercie très chaleureusement pour son don à la ville d'Yverdon, au nom de notre Conseil.

\* \* \* \* \*

Conformément à l'article 107 de notre Règlement, la Commission de gestion a déposé son rapport le 1<sup>er</sup> août, soit bien avant le délai qui lui était imparti et qui était fixé au 31 août. Nous prenons donc acte de ce rapport.

\* \* \* \* \*

Le 25 août, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*Je tiens par la présente à vous faire part de ma démission à la fonction de membre de la Commission des finances pour le 31 août prochain.*

*Je tiens à dire le plaisir que j'ai eu à siéger dans ladite commission et à relever le sérieux du travail effectué par ses membres, dans un climat empreint de cordialité.*

*Cette décision m'est dictée par des priorités à prendre, tant au niveau professionnel que familial.*

Suivent les salutations.

C'est signé Silvia GIORGIATTI.

Je remercie Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de cette Commission. Il sera pourvu à son remplacement au point 8 de notre ordre du jour.

\* \* \* \* \*

La société FRIGAZ de Fribourg m'a adressé quelques bulletins d'information que je tiens à disposition de ceux qui le souhaitent.

\* \* \* \* \*

Madame la Conseillère Fabienne GOGNIAT LOOS a eu le chagrin de perdre sa mère récemment. Au nom de ce Conseil, je lui présente, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

\* \* \* \* \*

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Madame Claudine GIROUD
- Une question de Monsieur Thierry PIDOUX
- Une question de Monsieur Albert MARTIN
- Une question de Monsieur Serge LOVEY
- Une question de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON
- Une question de Monsieur Claude JACCARD
- Une intervention de Monsieur Roger RANDIN
- Une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Madame la Présidente :**

Nous prenons acte de la communication C/10.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter à ce Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi tout d'abord de vous apporter les très cordiales salutations de la Municipalité.

J'ai effectivement deux communications à vous transmettre. La première concerne l'engagement d'une dépense urgente de Fr. 286'000.- pour le remplacement des pompes de la station de relèvement des eaux de surface de Gasparin, au bord du Buron.

## **COMMUNICATION C/11 AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

### **concernant**

### **l'engagement d'une dépense urgente de Fr. 286'000.- pour le remplacement des pompes de la station de relèvement des eaux de surface de Gasparin.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant la semaine du 14 juillet 2003, la pompe n° 2 de la station de pompage des eaux claires de Gasparin est tombée en panne. Après les vérifications d'usage, il s'est avéré que la partie mécanique de la pompe était totalement «éclatée»; des boulets et graviers ont été aspirés dans les aubes, et les flasques et paliers se sont brisés. La pompe no 1 tournait encore, mais au 1/10 de son rendement. Ces pompes sont âgées de 30 ans : leur fournisseur ne fabrique plus ce modèle et ne peut pas faire de proposition de remplacement.

La période de vacances n'a pas facilité les choses et nous avons dû recourir à une autre maison, qui s'est avérée être la seule en mesure de réagir, pour trouver du matériel de location. A noter que ce fournisseur est actuellement notre mandataire dans le cadre du remplacement de la centrifugeuse de la STEP.

Après l'installation des pompes provisoires, nous avons contacté 3 maisons pour nous faire des propositions de remplacement. Elles ont accepté de relever le défi de nous fournir une installation adaptée à la STAP de Gasparin dans les délais les plus courts.

A fin août, nous avons ainsi pu retenir la solution la plus économique et la mieux adaptée à la configuration des lieux, soit la mise en place de 2 pompes de marque KSB à variateur de fréquences, couvrant une plage de débits de 500 à 1'800 l/s, débit maximum de dimensionnement selon le dossier d'archives.

Le total des travaux et fournitures s'établit à Fr. 286'000.- et va faire l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal.

Vu l'urgence, la Municipalité a pris la décision de passer immédiatement la commande des travaux et fournitures nécessaires, comme le permet en pareilles circonstances l'art. 49 du règlement de la Municipalité. Je vous le rappelle rapidement :

**Art. 49 :** *Dans les cas de force majeure, la Municipalité peut entreprendre des investissements urgents et engager les dépenses qu'ils impliquent; elle doit sans délai en faire part au Conseil communal et lui présenter au plus tôt la demande de crédit nécessaire.*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

\* \* \* \* \*

La deuxième communication concerne la procédure de licenciement de Monsieur Jean CORDAY, ancien boursier communal.

## **COMMUNICATION C/12 AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

**concernant**

**la procédure de licenciement de Monsieur Jean CORDAY, ancien boursier communal**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En mars 2000, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a licencié son boursier communal, M. Jean CORDAY, en mettant fin immédiatement aux rapports de service.

Des imprécisions de procédure avaient alors conduit la Municipalité à retirer cette décision.

Deux ans et demi d'incapacité de travail ont conduit les parties à envisager un retrait de la vie professionnelle.

Dans le souci mutuel de mettre un terme à une situation délicate et pénible pour les deux parties, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et Monsieur Jean CORDAY sont parvenus à un accord transactionnel, en regard de l'état de santé de l'intéressé.

L'indemnité versée à Monsieur Jean CORDAY pour la liquidation définitive de son litige avec la Commune d'Yverdon-les-Bains, de Fr. 200'000.- net, sera portée dans la 2<sup>e</sup> série de compléments au budget 2003.

Les conditions de cet accord tiennent compte du fait qu'en aucune manière et à aucun moment, l'honorabilité et la probité de Monsieur CORDAY n'ont été mises en cause dans cette affaire.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Syndic.

**5. PRÉAVIS NO 22/03 CONCERNANT 22 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS BARBARA ANNA VITINA AGUSHI, RUZA ANDELIC, ZELJKO DAIDZIC, SAMI EFELTI, SERDAR EFELTI, SUZAN EFELTI, SRETO GROZDANIC, MIRELA HODZIC, SARA KISIC, ACO LAZIC, ANELA LEBIC, SANELMA LEBIC, CRIQUETTE ELISABETH LAKOMBE, HERMINIE MASEVO LOKOMBE, NEBOJSA MILENKOVIC, SUVITHAN PONNAMPALAM, SMILJANA RADOVIC, ESMIR SABIC, JEAN-MARC SALEMI, FEHIM SULEJMANOVIC, FIKRET SULEJMANOVIC, SADIK ZAWITY.  
(MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPORTRICE)**

**Madame la Présidente :**

Comme nous l'avons déjà fait lors des précédents Conseils, il n'y aura pas de pause pendant le dépouillement des bulletins de vote et les résultats seront communiqués dès qu'ils seront prêts.

Y-a-t-il des oppositions à cette façon de faire ?

Tel n'est pas le cas. Avant de passer la parole à Madame Marceline MILLIoud, je souhaiterais procéder à une rectification.

Le Bureau a constaté une divergence dans le préavis qui nous est soumis entre la page 2 et la page 13. A la page 2, il est indiqué que Monsieur ANDELIC n'est pas compris dans la demande de naturalisation de la candidate, Madame ANDELIC, alors qu'à la page 13, dans le cadre de l'article unique, il y est inclus. Renseignements pris, il s'avère qu'en réalité la demande de naturalisation de Monsieur ANDELIC a été suspendue et qu'en conséquence, pour l'instant, il n'est pas compris dans la demande de son épouse et de ses enfants. Il y a donc lieu de corriger l'article unique comme suit :

« *Madame Ruza ANDELIC, ses enfants Pavo et Mathias ANDELIC* ».

Je précise encore que la demande de naturalisation de Monsieur ANDELIC a été suspendue après qu'il ait été entendu par la Commission des naturalisations et après que celle-ci ait déposé son rapport, raison pour laquelle la Commission ne le savait pas jusqu'à ce soir.

Madame Marceline MILLIoud, je vous invite à nous lire les conclusions du rapport.

Celle-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

**La discussion est ouverte sur cet article unique** : personne ne demande la parole.

**Madame la Présidente :**

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert. Je remercie Messieurs les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

**Résultats du vote** : (communiqués au Conseil après les questions des Conseillers au point 9 de l'ordre du jour)

<b>Candidat 1 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Barbara Anna Vitina AGUSHI**, avec **73 OUI et 4 NON**.

<b>Candidat 2 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Ruza ANDELIC et ses enfants Pavo et Mathias ANDELIC**, avec **62 OUI et 15 NON**.

<b>Candidat 3 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Zeljko DAIDZIC** avec **58 OUI et 19 NON**.

<b>Candidat 4 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sami EFELTI**, avec **55 OUI et 22 NON**.

<b>Candidat 5 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Serdar EFELTI**, avec **62 OUI et 15 NON**.

<b>Candidat 6:</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle **Suzan EFELTI** avec **62 OUI et 15 NON.**

<b>Candidat 7 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sreto GROZDANIC**, avec **61 OUI et 16 NON.**

<b>Candidat 8 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Mirela HODZIC**, avec **61 OUI et 15 NON.**

<b>Candidat 9 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Sara KISIC**, avec **61 OUI et 16 NON.**

<b>Candidat 10 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Aco LAZIC, son épouse, Madame Milka LAZIC et leurs enfants Marijana, Mladen, Aleksandra et Sara LAZIC**, avec **62 OUI et 15 NON**.

<b>Candidat 11 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Anela LEBIC** avec **63 OUI et 14 NON**.

<b>Candidat 12 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Sanelma LEBIC**, avec **62 OUI et 14 NON**.

<b>Candidat 13 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Criquette Elisabeth LOKOMBE**, avec **67 OUI et 10 NON**.

<b>Candidat 14 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Herminie Masevo LOKOMBE** avec **68 OUI et 9 NON**.

<b>Candidat 15 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Nebojsa MILENKOVIC, son épouse, Madame Svetlana MILENKOVIC et leurs enfants, Stefan, Sofija et Filip MILENKOVIC**, avec **58 OUI et 18 NON**.

<b>Candidat 16 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Suvithan PONNAMPALAM**, avec **69 OUI et 8 NON**.

<b>Candidat 17 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Smiljana RADOVIC** avec **61 OUI et 16 NON**.

<b>Candidat 18 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Esmir SABIC**, avec **62 OUI et 15 NON**.

<b>Candidat 19 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	1
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Jean-Marc SALEMI**, avec **72 OUI et 4 NON**.

<b>Candidat 20 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Fehim SULEJMANOVIC** avec **59 OUI et 17 NON**.

<b>Candidat 21 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Fikret SULEJMANOVIC**, avec **56 OUI et 20 NON**.

<b>Candidat 22 :</b>	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	3
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	74
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sadik ZAWITY, son épouse, Madame Hawegan Mostafa ZAWITY et leurs enfants, Dirwar, Agine, Kavine et Bejar ZAWITY**, avec **58 OUI et 16 NON**.

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

- 1<sup>er</sup> candidat : Madame Barbara Anna Vitina AGUSHI
- 2<sup>e</sup> candidat : Madame Ruza ANDELIC, ses enfants Pavo et Mathias ANDELIC
- 3<sup>e</sup> candidat : Monsieur Zeljko DAIDZIC
- 4<sup>e</sup> candidat : Monsieur Sami EFELTI
- 5<sup>e</sup> candidat : Monsieur Serdar EFELTI
- 6<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Suzan EFELTI
- 7<sup>e</sup> candidat : Monsieur Sreto GROZDANIC
- 8<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Mirela HODZIC
- 9<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Sara KISIC

- 10<sup>e</sup> candidat : Monsieur Aco LAZIC, son épouse, Madame Milka LAZIC et leurs enfants Marijana, Mladen, Aleksandra et Sara LAZIC
- 11<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Anela LEBIC
- 12<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Sanelma LEBIC
- 13<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Criquette Elisabeth LOKOMBE
- 14<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Herminie Masevo LOKOMBE
- 15<sup>e</sup> candidat : Monsieur Nebojsa MILENKOVIC, son épouse, Madame Svetlana MILENKOVIC et leurs enfants, Stefan, Sofija et Filip MILENKOVIC
- 16<sup>e</sup> candidat : Monsieur Suvithan PONNAMPALAM
- 17<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Smiljana RADOVIC
- 18<sup>e</sup> candidat : Monsieur Esmir SABIC
- 19<sup>e</sup> candidat : Monsieur Jean-Marc SALEMI
- 20<sup>e</sup> candidat : Monsieur Fehim SULEJMANOVIC
- 21<sup>e</sup> candidat : Monsieur Fikret SULEJMANOVIC
- 22<sup>e</sup> candidat : Monsieur Sadik ZAWITY, son épouse, Madame Hawegan Mostafa ZAWITY et leurs enfants, Dirwar, Agine, Kavine et Bejar ZAWITY.

<p><b>6. PRÉAVIS NO 16/03 CONCERNANT LA 1<sup>ÈRE</sup> SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2003. (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)</b></p>
---

**Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ :**

A l'unanimité de ses membres, la Commission des finances vous propose d'accepter le présent préavis amendé.

Avec l'amendement proposé, les compléments au budget 2003 représentent au total une augmentation de charges de Fr. 869'800.- au lieu de Fr. 873'300.- et une augmentation des revenus, sans aucune modification, de Fr. 69'500.-.

Le déficit, selon le budget et les crédits complémentaires, s'élève à Fr. 3'593'150.- au lieu de Fr. 3'596'650.-.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :****Madame la Présidente :**

Je vais passer en revue les charges et les revenus. Je vais vous lire les têtes de chapitres en vous priant de vous manifester à chacune d'elles si vous le désirez.

**CHARGES  
1. Administration générale  
101.3175****Monsieur Roger RANDIN :**

J'ai quelques questions à poser au sujet du compte 101.3175.

Je ne suis bien sûr pas opposé à la participation de Fr. 5'000.- pour l'achat de buts mobiles pour la section des juniors d'Yverdon Sport. Toutefois, je souhaiterais savoir :

- Quel est le coût de ce matériel ?
- Quelle a été la subvention du Sport-Toto ?
- Enfin, quels sont les critères pris en compte par la Municipalité pour accorder les subventions à une société sportive lors de l'achat de matériel ?

Concernant la participation de Fr. 2'400.- aux honoraires d'avocat dans le cadre du litige qui oppose le tenancier de la buvette du stade et Yverdon Sport, il s'agit, si j'ai bien compris, d'un litige entre deux locataires de la Commune. L'un des deux loue une surface commerciale et paie un loyer, le second dispose d'installations sportives aux mêmes conditions que d'autres sociétés.

Ma question :

- Pour quel motif la Commune intervient-elle dans ce litige et participe aux frais d'avocat ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais répondre tout d'abord à la première question de Monsieur le Conseiller RANDIN. La Municipalité a considéré que c'était juste de participer à l'achat de buts mobiles pour la section juniors d'Yverdon Sport. Le Sport-Toto a participé à l'acquisition de ces buts à hauteur de Fr. 9'000.- et il restait un petit complément qu'Yverdon Sport a sollicité. Etant donné le bien-fondé de la demande, la Municipalité a considéré qu'il était judicieux de donner un coup de main ponctuel à cette société.

Pour ce qui est des honoraires d'avocat concernant le litige qui dure depuis de longues années entre le tenancier de la buvette du stade et Yverdon Sport, c'est relativement simple à expliquer : la Commune a été appelée à participer au procès. Etant donné qu'elle était partie prenante, elle a dû prendre un avocat pour se faire représenter.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Je remercie Monsieur CARRARD pour sa réponse.

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il d'autres questions au chapitre 1 ? Tel n'est pas le cas et nous poursuivons.

**CHARGES**  
**6. Police et sports**  
**349.3141**

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Il ne s'agit pas là non plus de gros montants, mais par décision municipale du 30 avril 2003, nous dit-on sous 349.3141, on demande Fr. 3'200.- de plus pour mettre en conformité la place de jeux de l'Escarbille. Or, à ce jour, on peut constater qu'on s'est contenté de démonter ce qui n'était pas conforme, donc une balançoire et une balançoire à deux places.

J'aimerais savoir ce qu'il en est. Y a-t-il encore des travaux ou cela s'arrête-t-il là ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Un rapport du CPO avait effectivement fait constater que le matériel était dangereux dans le secteur de l'Escarbille. La Municipalité a considéré que nous ne devons pas attendre que la motion Verdon soit traitée pour entreprendre une liste de travaux urgents, notamment le démontage du matériel défectueux. Le matériel pour remettre en état cet endroit va arriver prochainement.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Je vous remercie.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Concernant le point 6, no 436.3143, deuxième partie « Marquage au chemin de Floreyres », j'aimerais savoir si la décision municipale a été prise ou pas, vu la date du 12.12.2003 ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Si la question porte sur la date, je reconnais qu'elle est tout à fait saugrenue et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Pour ce qui est du marquage, il est en finition. Il y a encore des panneaux de signalisation qui doivent être posés, ainsi que des logos vélos sur la piste à disposition des cyclistes. Ceci étant donné qu'on a pu constater que certains automobilistes avaient la fâcheuse tendance de confondre ceci avec des zones de parcage véhicules.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. J'aurais tout de même une question par rapport à ce point. J'aimerais bien avoir confirmation qu'effectivement ces Fr. 18'000.- ont été dépensés pour le démarquage et le remarquage du chemin de Floreyres, pour faire suite au montage et au démontage des îlots.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour les travaux faits jusqu'à ce jour, il y a Fr. 15'000.- qui ont été dépensés. Il reste encore Fr. 3'000.- pour les travaux que j'ai décrits tout à l'heure. Lorsque ces travaux seront terminés, on va donc arriver à environ Fr. 18'000.- et j'espère que le résultat sera à la hauteur de nos attentes.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Je regrette simplement cette dépense de Fr. 18'000.-, car si une étude un peu plus sérieuse avait été mise en place dès le début au chemin de Floreyres, je pense qu'on aurait pu éviter cette dépense.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je rappelle qu'une étude avait été effectuée sous l'ancienne législature pour l'aménagement du chemin de Floreyres. Celle-ci avait abouti au marquage qui avait été fait initialement, c'est-à-dire au début 2002.

La nouvelle Municipalité ne connaissant pas tous les dossiers à l'époque, elle a simplement constaté qu'une étude avait été faite et que des plans avaient été élaborés. Des procès-verbaux justifiaient et démontraient qu'une consultation avait été réalisée avec les habitants et que ceux-ci désiraient cette mise en place effectuée début 2002. Nous avons donc simplement appliqué ce qui avait été décidé et nous avons effectivement été extrêmement surpris de constater que la consultation avait été faite d'une façon relativement sommaire, puisqu'une grande majorité des habitants du secteur étaient fortement opposés aux mesures mises en place.

Partant de là, nous avons décidé de reprendre le problème à zéro. Nous avons invité tous les habitants du quartier à venir discuter lors d'une séance à l'Hôtel de Ville. Nous avons constaté qu'effectivement, une nette majorité de gens étaient mécontents et nous avons pris la décision de modifier ces installations. Je qualifierai cette décision de courageuse, car lorsque cela ne va pas, il faut savoir prendre la décision de rectifier.

J'insiste pour dire qu'il y a eu une période transitoire, qui n'était pas facile, et que nous avons appliqué ce qui avait été décidé en toute bonne foi.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 amendé est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 amendé** : Des compléments au budget 2003 représentant au total une augmentation de charges de **Fr. 869'800.-** et une augmentation des revenus de Fr. 69'500.- sont accordés à la Municipalité.

**Article 2 amendé** : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2003			2'792'850
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	<b>76'000</b>	4'500	
2. Finances	60'700		
3. Bâtiments et urbanisme	66'200		
4. Travaux et environnement	295'400	40'500	
5. Ecoles et culture	93'800		
6. Police et sports	212'700	24'500	
7. Affaires sociales et Jeunesse	13'800		
8. Service des Energies	<u>51'200</u>	<u>                    </u>	
Charges supplémentaires	<b>869'800</b>		<b>869'800</b>
Revenus supplémentaires		69'500	<u>-69'500</u>
<b>Déficit selon budget et crédits complémentaires (au lieu de Fr. 3'596'650.-)</b>			<b>3'593'150</b>

**7. PRÉAVIS NO 17/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 2'493'000.- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE DU FOUR. (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)**

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Georgette ROMON, Jean-Marc COUSIN, Daniel HOFMANN, Roger RANDIN, Armand RUDAZ, Venizelos VASSILIS, Marc-Antoine VIQUERAT.

**Monsieur Daniel HOFMANN :**

Avant de procéder à la lecture des conclusions, je vous demanderai de bien vouloir faire une correction à la page 3, au point 2 plus précisément. Il faut lire : Madame **BAVAUD**, du service des Bâtiments et non Madame BARAUD.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** :

**Monsieur Pascal BLUM :**

Ma question s'adresse à la Commission ou au Municipal.

A la page 5 du préavis, on nous dit que : « *Tous les travaux de construction des collecteurs publics et des dérivations privées (égouts + descentes d'eaux pluviales) seront exécutés sous la surveillance d'un représentant du Service communal des travaux et de l'environnement* ». Ensuite, dans le devis à la page 6, il y a trois positions qui concernent des prestations et je ne sais pas très bien si ce sont des prestations STE ou non, à part pour la première. J'aimerais connaître la différence entre les prestations 105 et 106 et savoir si ce sont des prestations internes ou externes.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Pour le no 105 : « *Surveillance du chantier par un employé pour les travaux de canalisations env. 1000 h.* », ce mandat est primordial pour maîtriser au mieux les revendications futures de l'entreprise et les désirs des commerçants. Nous avons étendu cela à un bureau privé, car le bureau technique de STE est trop petit (2 personnes) pour assurer cette prestation en plus des tâches courantes et des projets en cours. Ceci est pour le premier point de Fr. 60'000.-.

Le point 106 : « *Suivi du chantier par D.T. env. 300 h.* » concerne le Service des travaux, car une personne sera chargée de suivre de près tous les travaux de la rue du Four, STE ayant été désigné leader pour cette opération, tous services confondus. Pour ceci, une somme de Fr. 18'000.- est prévue dans les devis.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**Monsieur Pascal BLUM :**

Merci Monsieur le Municipal. Si je vous comprends bien, pour le point 105, ce sont des prestations externes et le point 106, des prestations internes.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Oui, Monsieur le Conseiller.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 2 est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4 amendé :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

J'aimerais juste revenir sur ce qu'a dit Monsieur le Municipal BURKHARD. Si j'ai bien compris, nous avons mandaté une entreprise pour les canalisations, nous avons mandaté un Bureau externe pour une surveillance et nous avons également STE pour une autre surveillance.

En cas de malfaçon - ce que je ne souhaite pas - qui a la responsabilité : L'entreprise, le Bureau externe ou STE ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je pense qu'il n'y aura pas de malfaçon étant donné que nous avons mis des barrières. Nous avons engagé un Bureau d'ingénieurs privé pour suivre journalièrement les travaux. Tout a été prévu pour pallier aux problèmes éventuels avec les commerçants, aux problèmes d'accès à certains endroits, aux problèmes avec des garages qui devront être fermés pendant un laps de temps. Tout a été prévu, mais en cas malfaçon, STE est là pour surveiller en étant responsable au point de vue communal.

**Monsieur Roger RANDIN :**

J'ai regardé mes notes de séances, étant donné que je fais partie de la Commission. Il se trouve que j'ai posé cette question et il me semble qu'on nous a dit que c'était du ressort d'un employé du Service des travaux. Si vous regardez le prix de l'heure, cela représente Fr. 60.- de l'heure, je doute qu'il y ait un Bureau d'ingénieurs qui travaille à ce tarif-là. Si on regarde le suivi du chantier par les travaux, ce sont Fr. 18'000.-, donc également Fr. 60.- de l'heure. Je n'ai pas l'impression que c'est ce qu'on nous a dit en Commission. Les membres de cette Commission pourraient s'exprimer.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Pour votre information, cela a déjà été dit en Commission, le montant du mandat est calculé sur la base d'un tarif de Fr. 85.-/l'heure pour un technicien de chantier et de Fr. 55.-/l'heure pour un dessinateur. La proportion permet d'arriver au prix qu'on a donné.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je crois que Monsieur BURKHARD n'a pas très bien compris la question de mon collègue RUCHET. Les malfaçons sont les mauvaises exécutions qui seraient constatées après les travaux et non pas la chute d'un commerçant dans la fouille, par exemple !

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

On peut poser n'importe quelle question. C'est les clauses usuelles de garantie qui font foi et dans tous les chantiers, dans tous les travaux que nous entreprenons, nous avons les mêmes critères. Je crois que cela coule de source.

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

C'est un excellent projet et un bon préavis. J'ai tout de même une petite question technique. Il n'y a pas de référence à la pose de tubes en attente. Il y a deux solutions : ou on le fait automatiquement lorsqu'on ouvre une route et la réponse est donnée ou alors on part du principe qu'on a mis tout ce qu'il fallait sous la rue et qu'on n'aura pas besoin d'intervenir à nouveau dans les 10 ou 15 prochaines années. Pour éviter à nos successeurs d'avoir à se prononcer sur un préavis pour rouvrir la rue du Four d'ici 15 à 20 ans, afin de poser soit de nouvelles fibres optiques, de nouveaux moyens de communication ou de déplacements, ou encore de l'eau non potable par exemple à usage technique, je propose que la Municipalité réfléchisse à la possibilité de glisser cela dans les divers et imprévus.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

En Commission, j'avais expliqué que les câbles de télévision passaient dans les combles, que le téléphone était contrôlé, l'eau, le gaz, les eaux, tout était en ordre, tout était fait à neuf. Les conduites actuelles ont duré environ 70 ans et je pense qu'il n'y a aucun problème pour les 15 prochaines années. Il n'y a pas de raison de mettre des tubes en attente et de renchérir le projet.

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Merci pour la réponse de Monsieur le Municipal. Je maintiens malgré tout que c'est une idée à creuser – c'est le cas de le dire – pour éviter d'avoir à recreuser après !

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Suite à la séance d'information qui avait eu lieu par rapport aux travaux de la rue du Four auprès de la population, il y avait eu un certain flou quant au revêtement qui couvrirait la rue. Certains habitants craignent que le revêtement soit du bitume. J'ai lu dans le rapport que cela ne serait pas le cas, mais je trouve important que la Municipalité puisse affirmer ce soir que ce seront bien des pavés qui seront posés.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Dans le préavis qui nous a été soumis, c'est la version "pavés" et le surcoût est déjà noté dans le préavis, il est de l'ordre de Fr. 400'000.-.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection générale de la rue du Four;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'493'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans les comptes suivants :  
Fr. 1'839'500.-- compte no 1334 "Rue du Four - STE"  
Fr. 653'500.-- compte no 8134 "Rue du Four - SEY";

Article 4 : La dépense nette, après déduction de la subvention ECA, sera amortie comme suit :

Fr. 924'500.- par le compte no 928.1405 "fonds d'épuration des eaux" ;  
Fr. 653'500.- par le compte no 928.1801 "fonds de renouvellement du SEY".  
Fr. 915'000.- sur une durée de 30 ans au plus.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Madame l'huissière, pouvez-vous me renseigner sur l'avancement du dépouillement des naturalisations.

Manifestement, cela n'est pas prêt et nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

<b>8. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES.</b>
--

**Madame la Présidente :**

Madame Silvia GIORGIATTI ayant démissionné, il y a lieu de pourvoir au siège qu'elle laisse vacant. J'attends vos propositions.

**Madame Nathalie SAUGY :**

Le groupe Socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Roger RANDIN.

**Madame la Présidente :**

Il n'y a pas d'autres candidatures et je vous propose d'approuver cette élection par un vote à main levée, sauf opposition. Cela ne semble pas être le cas et nous votons.

**Vote à main levée :** Monsieur Roger RANDIN est élu à l'unanimité.

**Madame la Présidente :**

Vous venez d'élire Monsieur Roger RANDIN comme membre à la Commission des finances et je l'en félicite.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Au terme du chiffre 8, j'aurais souhaité pouvoir vous lire les résultats du vote. Etant donné que ce n'est pas encore prêt, nous passons au chiffre 9.

<b>9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.</b>
--

**Motion de Madame Claudine GIROUD (Aménagement de la plage à Yverdon-les-Bains).**

Je dépose une motion concernant l'aménagement de la plage d'Yverdon-les-Bains. Etant donné qu'il est interdit de faire du feu sur cette dernière, je propose d'installer quelques barbecues en dur. Il me semble que ceux qui se trouvent sur la plage du VD8 sont un modèle assez pratique. Les familles pourraient ainsi éviter de venir pique-niquer en voiture. Il leur suffirait d'apporter du charbon. Je vous remercie de votre réponse.

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.**

**Madame la Présidente :**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Ce n'est pas à moi de répondre, mais étant donné le caractère de cette motion, je vous propose de ne pas la renvoyer à une Commission pour étude et rapport. Je pense que la Municipalité est d'accord de l'étudier, si tant est que vous entriez en matière.

**La parole n'est plus demandée et cette motion, à la majorité, est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Affichages sauvages).**

Ma question s'adresse au Municipal de la Police.

C'est avec regret que je constate une augmentation démesurée d'affichages sauvages dans notre Commune. En effet, je note que les piliers sur la place de la gare, ainsi que les armoires électriques de certains quartiers deviennent un endroit prisé pour la pose d'affiches ou de publicités en tout genre, ce qui à mon goût, n'est pas esthétique et ne doit pas être toléré.

Je sais qu'il existe une réglementation, ainsi que des piliers où l'affichage y est autorisé. De plus, nombreuses sont les sociétés locales qui, pour étendre leurs messages, font appel au bon vouloir des commerçants en plaçant ces documents sur leur devanture. Je remercie d'ailleurs ces commerçants qui, par leur geste, soutiennent nos sociétés locales.

Mes questions sont :

- Quelle est la position et quelles sont les actions de la Police envers cet affichage ?
- Quelles sont les sanctions pour ce non respect de la loi et combien cela coûte-t-il pour la remise en état des lieux ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est une infraction au règlement de Police. Il est clair que si le personnel de Police surprend quelqu'un en train de faire de l'affichage sauvage, il sera interpellé puisque forcément, il y a infraction au règlement de Police.

Il n'y a pas, à ma connaissance, de traque systématique de la part de CPO, ni de vérification, si l'affichage a été toléré. Par contre, si un policier constate un affichage dans des endroits saugrenus, donc par définition sauvage, les affiches sont simplement retirées.

Quant à savoir le montant de l'amende que risque la personne qui serait en infraction, je suis dans l'incapacité de pouvoir répondre à cette question, mais c'est très volontiers que je me renseignerai et vous en informerai. En résumé, ce n'est pas quelque chose qui est toléré évidemment, puisqu'il s'agit d'une infraction. Je pense qu'on va pouvoir, suite à votre intervention, relancer l'intérêt des policiers yverdonnois dans ce secteur-là, pour contrer ce phénomène.

**Monsieur Thierry PIDOUX :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Albert MARTIN (Accès livreurs au centre-ville).**

Ma question s'adresse au Municipal de la Police.

Tout en soulignant les efforts consentis par la Municipalité afin de simplifier l'accès aux livreurs pour les commerçants du centre-ville, je constate que la situation ne donne pas encore entièrement satisfaction.

- La Police doit régulièrement contrôler le respect des règles mises en place.
- Les habitants et clients se plaignent du trafic en dehors des heures prévues.
- Les commerçants qui, en dehors de leurs activités, doivent courir pour obtenir des autorisations pour les livreurs, ont également à subir cette situation.

C'est la raison pour laquelle, afin de trouver une solution à la satisfaction de tous, je sollicite le Municipal de la Police pour qu'un contact soit pris entre son service et, par exemple, celui de la ville de Lausanne. Celle-ci a en effet mis en place un système à pré-paiement de tickets de parcage à gratter qui semble donner satisfaction aux usagers. Cette solution permettrait aux magasins qui doivent être livrés d'acheter à l'avance des tickets qui seraient remis au livreur, évitant ainsi d'avoir à agir au coup par coup, avec un gain de temps important pour tous.

Cette proposition devrait permettre d'aller dans le sens d'un intérêt général, en limitant la part administrative auprès du poste de Police, et ainsi de raccourcir le temps d'intervention des livreurs.

En conclusion, j'espère que les renseignements que vous obtiendrez donneront la possibilité de mettre en place un système qui permettra d'obtenir les avantages escomptés.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous accorderez à ma demande et des réponses que vous y apporterez.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais pouvoir vous répondre de suite, étant donné que j'avais eu vent de votre question, Monsieur le Conseiller. Celle-ci s'était posée à CPO en 2002 et avait été écartée pour les raisons suivantes :

Il n'y a pas à notre avis pour l'instant suffisamment de demandes justifiant ce système coûteux qui serait à mettre en place. Je ne dis pas que le système existant est parfait, loin de là, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter ensemble à quelques reprises pour essayer d'assouplir les propositions municipales et la réglementation sur le centre-ville. Nous avons essayé de « coller » au mieux à la vie du centre-ville et aux desiderata des commerçants dont vous faites partie. Je vous donne quelques chiffres :

- Entre le 6 juin et le 3 septembre 2003, c'est-à-dire en l'espace de trois mois, il y a eu 129 autorisations délivrées. Ces 129 autorisations se décomposent en :
  - 102 pour une seule fois, c'est-à-dire chaque fois pour des personnes différentes,
  - 17 qui sont venus les chercher deux fois.

Si je m'arrête à ce stade-là, on arrive déjà à 119 sur les 129 qui sont venus seulement une ou deux fois, d'une façon tout à fait occasionnelle. Par définition, cela reste donc des exceptions et nous le voulons ainsi, puisque le but est que les gens s'organisent pour venir dans la tranche horaire prévue, soit avant 10 h., afin de permettre ensuite à tout en chacun de faire ses courses en toute tranquillité dans le centre-ville, sans devoir jongler entre les voitures.

Sur les 129 autorisations délivrées ces trois derniers mois, il en reste donc 10 pour des gens qui sont venus d'une façon répétitive, dont un venu à lui tout seul dix fois. Il faudrait simplement qu'il change sa façon de faire, ce qui permettrait de correspondre un peu mieux aux habitudes qu'ont prises les gens, d'une façon générale.

J'en discuterai volontiers avec vous pour voir s'il y a d'autres solutions, mais pas en plénum maintenant. Cette version du système à gratter n'est pas suffisamment demandée ou ne correspond pas suffisamment à la demande pour l'instant et on pourrait imaginer d'autres solutions ensemble afin d'aller au plus près de vos besoins.

**Monsieur Albert MARTIN :**

Je remercie Monsieur CARRARD pour sa réponse.

**Madame Claudine GIROUD :**

Etant donné que je suis habitante du centre-ville, j'ai pu constater que les passages fréquents des voitures de police vers 11h./minuit sont les plus dérangeants. Je me demande pourquoi ces policiers ne pourraient pas se déplacer à pied comme tout le monde.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Madame la Conseillère, je ne sais pas si, comme vous le dites, tout le monde se déplace à pied. J'imagine par exemple ce soir, qu'un certain nombre de personnes sont venues en voiture.

Dans ce secteur-là, on demande plusieurs choses à la Police. On demande de la présence, de la rapidité dans leurs interventions. Je suis d'accord avec vous qu'un certain nombre de ces patrouilles devraient pouvoir se faire à pied, mais dans la tranche-horaire que vous signalez, il y a pas mal d'interventions de Police liées à la fermeture des établissements publics, donc un certain nombre d'interventions motorisées qui y sont liées. On n'encouragera jamais assez, je suis d'accord avec vous, les patrouilles pédestres dans le centre-ville et on va continuer dans cet état d'esprit.

**Madame Claudine GIROUD :**

J'ai constaté que la plupart du temps, les patrouilles qui passent en voiture viennent vérifier que les bars, tel que le Twins ou autres, soient fermés à l'heure. Je trouve que c'est exagéré, car ils s'arrêtent avec leurs voitures devant ces établissements pour voir ce qu'il se passe, alors que tout le monde est à pied. Ils pourraient aussi faire du vélo. Je vous remercie tout de même pour votre réponse.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Serge LOVEY (Accueil des élèves à midi et transports scolaires).**

La question que j'aimerais aborder ce soir est brûlante puisqu'il s'agit effectivement de la rentrée scolaire. Je traiterai cette question en deux volets.

Le premier a trait à la garde des enfants pendant la période de midi, ce qui est toujours un problème relativement délicat.

J'ai à ce sujet, et en préambule, pris connaissance du rapport d'une Commission qui a travaillé il y a un peu plus d'une année sur cette problématique. Elle avait rendu un rapport étoffé et Madame Fabienne GOGNIAT LOOS avait participé à cette Commission. Ce rapport était resté sans réponse, ceci pour des raisons statistiques, étant donné qu'il y avait de nombreuses questions auxquelles il fallait que les parents répondent, pour pouvoir apporter une solution précise. Ce rapport proposait même des solutions. Les questions qui traitent de ce premier volet et que j'aimerais poser à la Municipalité sont les suivantes :

- A-t-on tenu compte des informations apportées par cette Commission pour organiser cette rentrée scolaire ?
- Au sujet des questionnaires envoyés aux parents d'élèves au début de cette année et qui demandaient quels étaient les besoins, connaît-on les résultats statistiques de ces réponses ? Ceci est la première tranche de ma question.

Le deuxième volet consiste à savoir si la problématique du transport scolaire au niveau des bus a été résolue ? Il ne me semble pas cette année encore puisque certaines lignes desservent mal ou sont toujours en retard, ce qui a pour effet que les élèves arrivent systématiquement après la sonnerie des débuts de classe. Comme ce problème revient chaque année, j'aimerais savoir quelle est la raison qui fait que l'on ne peut pas encore résoudre ce problème.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je vais répondre tout d'abord à la première question de Monsieur LOVEY, relative à l'accueil des enfants à midi. Cette période-là est une période critique, mais on peut étendre cette question à l'accueil des enfants avant et après l'école également, étant donné qu'on a aussi des problèmes avant le départ des enfants à l'école et après la fin des cours.

Effectivement, il y a de cela quelques mois, voire plus longtemps, des parents - et non pas une Commission structurée - s'étaient approchés de la Municipalité pour lui demander de mettre en place une cantine scolaire. Le but était qu'elle puisse répondre aux besoins d'un certain nombre de parents qui n'ont pas de solutions pour nourrir leurs enfants à midi, à cause des horaires continus de travail, par exemple. A la faveur de cette demande, nous ne sommes pas d'emblée entrés en matière sans essayer d'approfondir les choses, étant donné qu'il nous semblait que mettre en place un système sans connaître le réel besoin était une mauvaise opération. C'est pourquoi nous avons décidé d'établir un questionnaire adressé à l'ensemble des parents des élèves fréquentant les établissements scolaires yverdonnois. Ce questionnaire a été envoyé au mois de mars avec un délai de réponse pour les parents de l'ordre de un à deux mois au total. Le taux de réponses a été extrêmement bon, mais il faut savoir que, dans certaines classes, il était obligatoire de retourner le questionnaire, donc on peut bien imaginer que dans un système soviétique, le taux soit bon ! Un traitement a déjà été effectué dans le courant de l'été, notamment par le délégué à la jeunesse, puisque c'est un travail de collaboration entre les écoles et le Service des affaires sociales et de la jeunesse. Nous venons de prendre connaissance des premiers résultats cette semaine et nous ne pouvons pas vous en dire plus maintenant. Le travail avance, celui-ci est relativement long et il nous permettra d'avoir une vision globale, non seulement de connaître le nombre de parents qui seraient intéressés à une solution de garde aux trois moments que j'ai évoqués, mais également du type d'encadrement qui serait nécessaire. En effet, il ne s'agit vraisemblablement pas seulement de mettre à disposition une cantine scolaire, par rapport à d'autres besoins qui pourraient être identifiés. Il en existe une relativement peu fréquentée qui est au Centre Professionnel. Celle-ci peut être utilisée par les élèves de Léon-Michaud. Nous cherchons à avoir une vision globale afin de mettre en place un système qui soit le mieux adapté aux besoins de la population.

En ce qui concerne la deuxième question que vous évoquez, celle des transports scolaires, nous avons, à chaque rentrée scolaire, cette problématique qui est posée. C'est effectivement un travail de collaboration étroite entre les directions d'écoles et la société Travys qui est notre principal partenaire pour le transport des élèves yverdonnois. Il y a toujours des ajustements d'horaires qui sont faits dans certains collèges, notamment au Quatre-Marronniers, qui accueillent des élèves des villages environnants. Il y a toujours des couacs de début de rentrée, vous les avez évoqués : des bus qui arrivent en retard, des lignes mal adaptées etc. Cette adaptation va prendre quelques jours ou quelques semaines selon les endroits, afin que le système fonctionne relativement bien. Les parents ne manquent pas de nous dire quand cela ne fonctionne pas, nous sommes donc tout de suite au courant lorsqu'il y a des problèmes et nous essayons de les régler au fur et à mesure.

En principe, d'ici une à deux semaines, tout devrait être parfaitement au point au niveau des transports scolaires.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON (Club de canoë-kayak et remise en état des pontons).**

Ma question s'adresse au Municipal de la Police et des Sports.

Il y a une dizaine d'années environ - peut-être même un peu plus - un club de canoë-kayak avait déposé une demande pour disposer d'un parcours d'entraînement sur la Thièle. La réponse fut favorable puisqu'on l'installa sous le pont de la ligne de chemin de fer Yverdon-Neuchâtel.

Or, voici que depuis quelques années, celui-ci n'est plus utilisé et son état s'est dégradé, au point qu'aujourd'hui certaines portes ne tiennent qu'à un fil et proposent aux promeneurs une image peu reluisante.

Ma question est donc la suivante :

- Pourriez-vous voir ce qu'il en est avec les soi-disant utilisateurs ou instigateurs du projet - s'il en existe encore aujourd'hui - et de faire en sorte, si cela est possible, d'éradiquer cette installation inutile et inutilisable dans l'état actuel ?

Par la même occasion, j'aimerais savoir où en est la remise en état des pontons dans la partie supérieure de la Thièle, car cela a été fait par Expo.02 vers l'embouchure, mais pas en haut vers le centre-ville. Certains sont encore en piteux état, voire même dangereux.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Les balises pour slaloms kayak avaient été mises en place à l'époque par le kayak-club en accord avec le voyer des eaux et le démontage était prévu en automne 2002.

Il y a eu perturbation et réorganisation suite à la démission du président du kayak-club dans cette période-là. Cette opération a pris du retard et va se régler dans les mois qui suivent. Ces éléments n'ont effectivement plus lieu d'être et je conviens qu'il serait judicieux de les démonter dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des pontons, Monsieur PFISTER, délégué aux Sports, a vivement défendu les intérêts des navigateurs yverdonnois auprès de l'Expo pour une remise en état de la partie aval de la Thièle, car non seulement il y avait le problème des pontons, mais aussi celui des amarrages. L'Expo a payé les différents pontons que vous avez vus, ainsi que les amarrages. Ce n'était pas une mince affaire puisque mis à part le fait de construire un nombre important de pontons, il a fallu remettre en place des amarrages personnalisés en fonction des différents bateaux, avec l'aide également de plongeurs. C'était un travail assez important et pas toujours facile, d'un côté ou de l'autre et en fonction des divers intérêts personnels. Monsieur PFISTER, je le rappelle, est délégué aux Sports à 50% et a aussi d'autres travaux à faire avec les sociétés sportives. Cela fait qu'il n'a pas pu se consacrer entièrement aux pontons. Mais nous en avons discuté récemment, cela fait partie du grand travail qu'il a de suivre et de faire remettre en état ces différents pontons dont certains sont dans un état tout à fait déplorable, c'est vrai.

C'est donc une suite du travail qui va s'effectuer dans la logique de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

**Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et me réjouis déjà de l'avance des travaux.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Claude JACCARD (Risques de glissades à la plage)**

Ma question s'adresse à la Municipalité.

On a beaucoup parlé de la plage ces derniers temps, de la sécurité, de la propreté. Un effort a été fait, c'est très bien et j'en suis fort réjoui pour les usagers de cette plage qui étaient nombreux cette année. Les gens viennent de loin, mais il y a encore un bémol.

Ce n'est pas la première année que le problème se pose. Les entrées pour pénétrer dans l'eau sont rendues fort glissantes par l'accumulation d'algues sur les dalles en béton qui se trouvent là. Combien de personnes sont déjà tombées, se font mal, se blessent. Mon épouse, il y a une année, a même conduit un Hollandais à l'hôpital d'Yverdon pour se faire recoudre à la tête, car il était tombé sur le muret qui sépare les entrées ; celui-ci est également très glissant. On entend les gens tempêter quand ils tombent et dire qu'on pourrait quand même faire quelque chose.

Ma question est la suivante :

- Ne pourrait-on pas poser du tapis, comme c'est déjà le cas sur une des entrées, mais un peu plus grand que celui-ci, car il ressemble plutôt à un paillason. Il est trop court. Quand on arrive au bout, étant donné qu'il y a du béton, ça glisse et on tombe. On pourrait poser un revêtement pour les algues, mais je ne sais pas si cela existe. Concernant le muret, il faudrait envisager de signaler le danger par un panneau afin que la Commune soit couverte en cas de blessure grave. Est-ce que quelque chose a été prévu dans ce sens pour l'année prochaine ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

C'est une excellente question, Monsieur le Conseiller JACCARD. Je vais transmettre cela à nos services STE. Effectivement, s'il y a des risques d'accidents, nous devons faire quelque chose. Je ne vous promets pas que ce sera fait pour cette année, mais dans tous les cas pour la saison suivante.

**Monsieur Claude JACCARD :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Intervention de Monsieur Roger RANDIN (Maison de la région/préavis no 13/03)**

Il n'est pas dans mes habitudes de revenir sur un préavis que nous avons accepté lors d'une précédente séance. Le but de cette intervention n'est pas de remettre en question les décisions qui ont été prises, mais d'exprimer ici ma déception concernant la manière dont le préavis traitant de la participation de la Commune à la création d'une SA, future propriétaire de la « Maison de région », nous a été soumis.

Jusqu'à l'intervention de Monsieur le Syndic, j'étais persuadé que la société serait propriétaire de l'immeuble de l'ancienne tannerie et que seuls les locaux prévus pour le CGPO au rez-de-chaussée de l'immeuble en construction étaient acquis en copropriété. J'en veux pour preuve qu'à nulle part dans le préavis on ne parle de copropriété. A la page 2, le préavis mentionne que c'est la société anonyme immobilière créée par les communes chefs lieux de districts qui entreprendra la construction de la « Maison de région » à la rue de la Maison-Rouge. A la page 3, il est précisé que le seul but de la société sera la propriété et l'exploitation de l'immeuble ou encore un peu plus loin, on peut lire que l'unique activité de la société sera de gérer l'immeuble dont elle est propriétaire et dont l'ADNV sera l'unique locataire.

Une fois la déception passée, je souhaiterais que la Municipalité me rassure sur deux points :

- 1) La « Maison de région » étant un immeuble ancien rénové, les risques de surprises les premières années sont plus importants que dans un immeuble neuf. A-t-on l'assurance que la copropriété est prête à assumer ces risques ?
- 2) Le règlement de copropriété prévoit-il une répartition différente des charges annuelles entre les locaux d'habitation et les locaux commerciaux. Ou plus précisément, comment seront réparties la consommation d'eau, ainsi que les taxes d'épuration, les locaux commerciaux consommant en principe moins d'eau. De plus, ayant sa propre entrée, je ne pense pas qu'on puisse faire participer la SA aux frais de conciergerie, de l'électricité des communs de l'immeuble neuf, idem pour les contrats d'entretien des ascenseurs s'il y en a, etc.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse à mes préoccupations.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, lors de la rédaction du préavis, nous n'avons peut-être pas été suffisamment précis sur la forme de propriété. Le 3 juillet, vous êtes déjà intervenu, Monsieur le Conseiller, au sujet de vos préoccupations concernant d'une part, le type de propriété et d'autre part, la manière de prendre en charge les frais d'exploitation.

Entre-temps, la Municipalité s'est procurée le règlement de propriété par étage, car c'est bel et bien d'une propriété par étage dont il s'agit. Celle-ci traite l'ensemble de la parcelle dite « du site de Maison Rouge » et définit 24 lots. Ceux-ci sont répartis en trois groupes.

- Un premier groupe qui concerne les bâtiments allant de la rue de la Maison Rouge no 13 à 19.
- Un deuxième groupe de lots qui comprend le bâtiment rue de Maison Rouge 23.
- Un troisième groupe de lots qui comprend précisément ce que l'on appelle l'ancienne tannerie, ainsi que le bâtiment neuf qui se construit rive droite du canal.

En ce qui concerne le financement des charges. Il y a lieu de distinguer les parties communes des parties privatives. Les parties communes qui intéresseront l'ensemble des 24 lots comprennent le sol, le parking, l'accès au parking, soit la rampe et l'escalier, la passerelle sur le canal ainsi que les aménagements tels qu'arbustes, ornements, etc. L'entretien de ces parties dites communes sera à charge de l'ensemble des 24 lots en fonction des pour mille.

En ce qui concerne chacun des groupes de lots, une sous-comptabilité sera effectuée pour l'entretien. Dans le groupe qui concerne la future société anonyme qui louera ces locaux à l'ADNV, nous avons effectivement un lot qui comprend l'ancienne tannerie et un deuxième lot qui comprend une partie du rez-de-chaussée.

Qu'en est-il maintenant de la répartition des charges dans ce groupe ? Cela se fera également au prorata des pour mille. J'ai fait le calcul, en ce qui concerne la SA, celle-ci devra assurer le 28% des charges. J'aimerais vous rassurer Monsieur le Conseiller, car je crois que la propriété par étage est une forme de propriété intéressante, étant donné qu'elle introduit la notion de solidarité. Imaginez dans 30 ou 40 ans, qu'il faille effectuer une intervention lourde sur le toit de l'actuel bâtiment de la tannerie, le groupe dont l'ADNV fera partie ne paiera que le 28%. Cette notion de solidarité a fait ses preuves et fonctionne bien. Quant au comptage d'eau chaude et de chauffage, je crois que c'est un domaine qui est bien maîtrisé et fonctionne par comptage séparé. Les décomptes permettent de facturer à chaque co-proprétaire les frais effectivement consommés.

Je le répète et j'aimerais vous rassurer, Monsieur le Conseiller, je suis persuadé que c'est une forme de propriété qui est intéressante à long terme.

\* \* \* \* \*

#### **Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Participation de notre Police municipale à la sécurité du G8)**

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal de la Police et relate une intervention que j'ai moi-même faite à ce Conseil, sauf erreur au mois d'avril.

C'est ainsi que suite à une demande d'information faite à la Gendarmerie et qu'en dépit d'une réponse négative de votre part sur le fond, j'ai obtenu une réponse plus nuancée. En effet, deux agents de notre Police municipale ont été envoyés en renfort à des sections de Police-secours de Lausanne, ceci afin de boucler les effectifs des policiers qui eux-mêmes étaient impliqués de façon directe dans la sécurité du G8.

En considération de ces éléments et indépendamment du fait que nos deux agents n'ont été en aucun instant en contact direct avec les manifestants du G8, il se pose néanmoins la question de savoir comment et par qui seront honorées les incidences financières de cette intervention.

Monsieur le Municipal, dans l'alternative d'un financement direct par la caisse de la Commune d'Yverdon, ne vous semble-t-il pas erroné que celle-ci assume les frais incombant à des actions se situant ailleurs que sur le territoire de notre Commune ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il est vrai qu'au départ de l'opération G8, il n'était pas prévu que des policiers yverdonnois aillent travailler sur Lausanne. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la préparation du G8, il a été demandé par l'ACPMV, qui est l'Association des Polices municipales vaudoises, par le staff d'organisation du G8, à toutes les communes de fournir du personnel supplémentaire pour donner un coup de main dans ce secteur-là. Yverdon a mis à disposition deux personnes, comme vous l'avez relevé, suite à la réponse que vous avez obtenue directement du commandant de la Gendarmerie. Ces gens-là n'étaient pas du tout en première ligne, mais simplement en renforcement des groupes de Police-secours, alors que les autres étaient prévus pour le maintien de l'ordre, c'est-à-dire en intervention directe. Ces deux Yverdonnois ont donc fait partie des trente policiers détachés par l'ensemble des Polices municipales vaudoises.

Quant à savoir qui paie ce genre de prestations, c'est encore beaucoup plus délicat à Yverdon, puisque depuis une année, on est en collaboration étroite avec la Police cantonale. Comme tout le monde le sait, nous mettons à disposition de la Police cantonale du personnel de la Police municipale. La Police cantonale met également du personnel à disposition de la Police de proximité, appelée maintenant Sécurité de proximité, ce qui veut dire qu'il y a une réciprocité dans le personnel et dans l'échange de celui-ci pour faire face aux besoins, sans qu'il y ait jusqu'à maintenant une comptabilité particulière. C'est en quelque sorte un échange de bons procédés.

Je signale encore en passant qu'Yverdon est devenue la troisième zone-pilote de Police 2000 et que, comme dans les deux autres zones-pilotes de Police 2000, il n'y a pas de décomptes financiers entre la Police cantonale et les Polices municipales, chacun assumant l'entier des frais de son propre personnel. Nous sommes donc dans une zone de test et chacun continue à assumer ses propres frais, jusqu'à validation d'un processus de financement de Police 2000 qui vient d'être approuvé lors de la dernière séance du CODIR, à laquelle j'ai participé. Ce processus de financement est quelque chose de très sophistiqué et il sera soumis aux différentes communes après avoir transité évidemment par le Conseil d'Etat, ce qui n'est pas encore fait. Jusqu'à validation complète des flux financiers, on en reste à des échanges de bons procédés, autant pour Yverdon qui a mis ces deux policiers supplémentaires à disposition que pour le reste du Canton qui a fourni une aide pour cette opération particulière. J'espère avoir répondu à votre question Monsieur Cousin.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour la réponse qui a été donnée et je suis le premier satisfait de voir que cette opération n'aura pas d'effet dans la comptabilité de la ville d'Yverdon.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il encore d'autres propositions individuelles et/ou interventions ?

Si tel n'est pas le cas et avant de passer la parole à la Municipalité pour des réponses, je souhaiterais revenir au chiffre 5 de l'ordre du jour pour vous donner les résultats du vote sur les demandes de naturalisation.

*(Les résultats des votes sont reportés aux pages 215 à 222 du procès-verbal).*

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

La Municipalité a souhaité apporter des réponses. Nous commençons par Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL (Question de Monsieur le Conseiller Armand RUDAZ au sujet de Billetel)**

Cela concerne une question posée lors d'une précédente séance par Monsieur le Conseiller RUDAZ au sujet du système Billetel. J'avais déjà répondu partiellement à sa question et je vais compléter notamment sur l'aspect financier, aspect que je n'avais pas abordé, ne le connaissant pas avec exactitude.

J'aimerais juste rappeler que le système Billetel, qui date de 1990, a vécu deux modes de fonctionnement. Le premier dans lequel la Commune, par l'intermédiaire du budget du théâtre Beno Besson, payait une cotisation annuelle par poste de travail. Il y avait deux postes de travail pour Yverdon et deux cotisations, auxquelles il fallait ajouter les frais d'exploitation, c'est-à-dire le matériel informatique, les lignes téléphoniques, les impressions des billets, etc. La deuxième formule, plus récente, dans laquelle la quasi-totalité des frais, y compris les lignes téléphoniques, le matériel informatique et la maintenance était assumée par la société Billetel ; on payait une taxe de Fr. 3.- par billet, taxe assumée par le théâtre ou par l'acheteur du billet, avec un retour de Fr. 0.50 à l'organisme vendeur du ticket. Cela veut dire que si l'on vendait un billet pour un autre théâtre, on recevait en retour Fr. 0.50 pour la peine. A ces coûts s'ajoutent également Fr. 10'000.-, montant de la part sociale à laquelle la Commune d'Yverdon avait souscrit, étant donné que l'Association Billetel s'est transformée récemment en Société coopérative. C'était la plus modeste part que nous pouvions prendre et nous avons visiblement eu raison d'être prudents ! Quelle que soit la formule, les charges pour le budget du théâtre revenaient bon an mal an, à env. Fr. 35'000.-/Fr. 40'000.- par an, selon les ventes de billets.

En ce qui concerne la faillite Billetel, cela implique pour la Commune d'Yverdon la perte de la part sociale. Ces Fr. 10'000.- ne reviendront pas à la Commune bien évidemment. Nous avons également un risque de poursuite d'un maximum de Fr. 3'000.- en tant que membre coopérateur.

Le nouveau système RODRIGUE que nous avons retenu et dont j'ai parlé dans une précédente séance, fonctionne actuellement à satisfaction du théâtre et je l'espère, des acheteurs de billets. Ce système va nous permettre de diminuer considérablement les coûts puisque RODRIGUE nous facture les frais d'installation et de formation, lors de la première année d'exploitation uniquement, sauf s'il y a une formation complémentaire pour une nouvelle version du logiciel. Elle exige d'autre part un dépôt de garantie de Fr. 4'500.- environ et facture ensuite 0,61 Euros par billet vendu, soit moins de Fr. 1.- (en Euros, car c'est une société française qui équipe la grande majorité des théâtres parisiens).

La première année, le montant pour le budget communal sera de l'ordre de Fr. 25'000.- et par la suite d'environ Fr. 15'000.- à Fr. 20'000.-, cela dépendra naturellement du nombre de billets vendus. On peut toutefois constater que cela représente une différence de moitié entre ce système-là et l'ancien système Billetel. Par contre, cette diminution de coût entraîne également une diminution de la prestation, puisque nous n'avons plus, comme je vous l'avais déjà expliqué, de système en réseau, ce qui est naturellement dommage. J'espère qu'un jour nous pourrions à nouveau bénéficier de ce service, via des systèmes Internet.

Je rappellerai aussi que la faillite de Billetel n'a pas pour origine une mauvaise maîtrise des coûts, mais le ratage complet du nouveau logiciel commandé en 2001-2002 par la société. Là aussi, j'avais expliqué qu'il y avait eu deux tentatives, tout aussi malheureuse l'une que l'autre.

Voilà ce que je voulais apporter comme complément.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS concernant les nuitées à Yverdon).**

Permettez-moi d'apporter une réponse à la question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS le 7 mai dernier. En fait, Monsieur KLAUS a analysé les statistiques de l'Association cantonale vaudoise des Hôteliers où il relevait des chiffres intéressants. Il relevait notamment « *Pour Yverdon-les-Bains, grâce à l'Expo, l'augmentation des nuitées entre 2001 et 2002 s'avère être de 84,3%* ». En fait, vous avez fait une petite erreur de lecture Monsieur le Conseiller. Il ne s'agit pas des nuitées, mais des arrivées, car si on passe une semaine dans un hôtel, on arrive une fois, mais on y reste 6 ou 7 nuits.

J'aimerais tout de même vous donner, puisque c'était le deuxième élément de votre question, les progressions de nuitées pour l'Office du Tourisme d'Yverdon :

- En 2001, nous avons enregistré 79'817 nuitées.
- En 2002, 126'792, d'où une augmentation de 59% (arrondi).

Pour les taxes de séjour :

- En 2001 : 108'414
- En 2002 : 175'478, soit une augmentation de 62%. Ce léger décalage de 3% est dû au fait que les taxes de séjour varient en fonction du nombre d'étoiles de chaque hôtel.

Ces chiffres correspondent donc à ceux communiqués par l'Office du Tourisme et du Thermalisme d'Yverdon-les-Bains dans son rapport d'activité, chiffres qui ont été validés par une fiduciaire locale et approuvés en assemblée générale le 19 mai dernier.

Voilà Monsieur le Conseiller, les informations que nous souhaitons vous apporter.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous remercie de votre participation.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 2 octobre 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h50.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2003

	Pages
1. Appel .....	208
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2003 .....	209
3. Communications de la Présidente .....	209
4. Communications de la Municipalité.....	211
5. Préavis no 22/03 concernant 22 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Barbara Anna Vitina AGUSHI, Ruza ANDELIC, Zeljko DAIDZIC, Sami EFELTI, Serdar EFELTI, Suzan EFELTI, Sreto GROZDANIC, Mirela HODZIC, Sara KISIC, Aco LAZIC, Anela LEBIC, Sanelma LEBIC, Criquelette Elisabeth LAKOMBE, Herminie Masevo LOKOMBE, Nebojsa MILENKOVIC, Suvithan PONNAMPALAM, Smiljana RADOVIC, Esmir SABIC, Jean-Marc SALEMI, Fehim SULEJMANOVIC, Fikret SULEJMANOVIC, Sadik ZAWITY. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	214
6. Préavis no 16/03 concernant la 1 <sup>ère</sup> série de compléments au budget 2003. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	222
7. Préavis no 17/03 concernant une demande de crédit de Fr. 2'493'000.- pour la réfection générale de la rue du Four. (Monsieur Daniel HOFMANN, rapporteur).....	227
8. Election d'un membre à la Commission des finances.....	232
9. Propositions individuelles et interpellations. ....	232
<i>Motion de Madame Claudine GIROUD (Aménagement de la plage à Yverdon-les-Bains). ....</i>	<i>232</i>
<i>Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Affichages sauvages).....</i>	<i>233</i>
<i>Question de Monsieur Albert MARTIN (Accès livreurs au centre-ville). ....</i>	<i>234</i>
<i>Question de Monsieur Serge LOVEY (Accueil des élèves à midi et transports scolaires).....</i>	<i>237</i>

<i>Question de Monsieur Jean-Daniel CHAPERON (Club de canoë-kayak et remise en état des pontons). .....</i>	<i>239</i>
<i>Question de Monsieur Claude JACCARD (Risques de glissades à la plage) .....</i>	<i>240</i>
<i>Intervention de Monsieur Roger RANDIN (Maison de la région/préavis no 13/03) .....</i>	<i>241</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Participation de notre Police municipale à la sécurité du G8).....</i>	<i>243</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL (Question de Monsieur le Conseiller Armand RUDAZ au sujet de Billetel).....</i>	<i>245</i>
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS concernant les nuitées à Yverdon).....</i>	<i>246</i>